



L'ère des partenariats

La lauréate du Prix Nobel de la Paix, Wangari Maathai, avec Lena Sommestad, Ministre suédoise de l'environnement à la Conférence « Les femmes, voix de l'environnement », à Nairobi le 13 octobre 2004. Un développement durable a besoin que tous les secteurs de la société – gouvernements, organisations internationales, secteur privé et principaux groupes de la société civile – s'engagent résolument dans un partenariat, reconnaissant aussi la contribution importante des femmes en les associant à tous les niveaux.

© International Institute for Sustainable Development

L'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE

LE TSUNAMI EN ASIE

Le tremblement de terre qui a secoué l'océan Indien, le 26 décembre 2004, et le tsunami qui en est résulté ont démontré une fois encore de la manière la plus tragique et la plus spectaculaire à quel point les hommes sont vulnérables face aux forces naturelles qui façonnent notre planète. Le PNUE a pris sa part dans la réaction générale à cette catastrophe. A la demande des gouvernements affectés, il a mobilisé ses experts spécialisés dans les urgences environnementales pour aider à évaluer l'impact du tsunami sur l'environnement et la santé et à envisager des solutions. L'Equipe spéciale du PNUE pour la catastrophe en Asie du Sud, qui coopère étroitement avec les autres organismes des Nations Unies impliqués dans la crise, est coordonnée depuis Genève par l'Unité d'évaluation post-conflit.

En cas d'urgence, le PNUE apporte son expertise environnementale au système des Nations Unies dans le domaine humanitaire et du développement et il donne des avis sur les tâches urgentes à accomplir, comme la gestion des déchets. Il veille aussi à ce que les besoins environnementaux sont pris en compte dans les appels à l'aide financière, en urgence comme à plus long terme. Ensuite, il évalue l'état de l'environnement dans les régions concernées pour déterminer les besoins de reconstruction, en étroite liaison avec les autorités nationales et en collaboration avec des organisations partenaires choisies.



Sur le rôle de l'organisation, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, a dit : « Si l'intervention internationale doit être centrée sur les vies à sauver et les maladies à combattre, il n'en est pas moins primordial de prendre aussi en compte les risques latents ». La pénurie d'eau douce due à la pénétration d'eau de mer dans les sources de surface et les nappes souterraines constitue une menace immédiate. Les puits et les systèmes d'irrigation, les étangs à poissons et les jardins potagers ont subi une forte salinisation. L'agriculture a souffert. Par endroits, les récoltes seront probablement détruites par l'eau salée à plus de 5 km des côtes. La boue et le sable ont recouvert de nombreuses zones et il est crucial de déblayer très rapidement les énormes quantités de décombres et d'ordures pour éviter des pollutions supplémentaires, en particulier celle des ressources en eau.

Relancer la vie et les activités des habitants demandera aussi de restaurer et de protéger les écosystèmes naturels vitaux, en particulier les mangroves et les récifs coralliens. Les stations touristiques, en particulier, devraient rapidement constater les dommages subis par l'environnement naturel qui faisait leur richesse. La présence d'installations industrielles à risque dans les zones touchées – entrepôts chimiques, installations électriques, raffineries de pétrole et ports – devient également un problème inquiétant. C'est sur cette question que, dans une première phase d'évaluation, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA) du PNUE concentre une large part de ses moyens de télédétection et de ses Systèmes d'information géographique (SIG).

ALERTE RAPIDE ET INTERVENTION EFFICACE

Partout dans le monde, des urgences environnementales de plus en plus fréquentes et graves touchent des populations de plus en plus nombreuses, en particulier dans les pays les moins développés. Les raisons en sont multiples : croissance démographique, urbanisation et industrialisation, changements climatiques et mauvaise gestion d'écosystèmes importants comme les bassins versants forestiers, les terres humides, les récifs coralliens et les mangroves, qui devraient normalement amortir l'impact des



Banda Aceh (Indonésie). Un habitant dans les décombres laissés par le tsunami qui a tué plus de 220 000 personnes et dévasté les villages autour de l'océan Indien, le 26 décembre 2004. Le tsunami a été provoqué par un séisme au large des côtes de Sumatra, en Indonésie, qui mesurait 9 sur l'échelle de Richter. L'Equipe spéciale du PNUE pour le tsunami collabore avec d'autres organismes des Nations Unies pour évaluer l'impact sur l'environnement et donner des conseils sur la reconstruction. © Reuters/Yusuf Ahmad. Carte : Relief Web Map Centre/UNOCHA

catastrophes naturelles. Le PNUE est de plus en plus sollicité pour réagir à des urgences environnementales, depuis les accidents industriels jusqu'aux catastrophes naturelles majeures.

Le PNUE collabore étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), pour assurer une intervention d'urgence qui intègre l'environnement dans toutes les activités de l'Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophes (UNDAC). En 2004, le PNUE a poursuivi son travail de formation aux éco-urgences, qui est une composante des stages de formation et de perfectionnement offerts par l'UNDAC, ainsi que l'élaboration de lignes directrices pour une évaluation rapide d'impact sur l'environnement, en collaboration avec le Benfield Hazard Research Centre of University College (Londres). Ces directives sont un outil pratique pour les secouristes, qui ne sont pas nécessairement familiarisés avec les questions environnementales et qui pourront ainsi évaluer rapidement l'impact environnemental d'une catastrophe.

LES CATATROPHES NATURELLES MENACENT LE DEVELOPPEMENT. ELLES AGRAVENT LA PAUVRETE ET LA FAIM ET DETRUISENT LES ECOSYSTEMES

En mars 2004, le PNUE et OCHA ont aussi mis au point pour les Seychelles une Stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes. A la demande du gouvernement de la République démocratique du Congo, ils ont dirigé, en octobre et novembre 2004, une mission interinstitutions pour analyser l'impact de l'effondrement partiel de la mine d'uranium de Shinkolobwe. Dans le cadre de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes, le PNUE a également élaboré un *Guide à l'intention des dirigeants communautaires sur la protection de l'environnement et l'atténuation des risques de catastrophe*. Ce guide indique comment la protection de l'environnement peut contribuer à réduire la fragilité des installations et des entreprises humaines face aux risques ainsi que sur les possibilités de minimiser l'impact des catastrophes.